

Constitution Dossier frais de stage sans pris en charge hébergement et restauration

Promotion 2016/2017



-Nous informons les étudiants des promotions sortantes **Master2 et 3ème Année LMD** que le dossier ouvrant droit au **paiement des indemnités de stage sans prise en charge hébergement et restauration** doit être composé de :

-Original de la convention de stage dument signée (cache + griffe de la structure d'accueil).

-Original de la fiche de suivi dument signée (cache + la griffe de la structure d'accueil).

- Un chèque CCP barré.

- Attestation de stage

- Original attestation délivrée par la structure d'accueil certifiant que l'étudiant n'a pas été pris en charge en matière d'hébergement et de restauration si le lieu de déroulement du stage se situe dans un rayon supérieur à cinquante (50) kilomètre de la résidence universitaire.

- Le dossier complet doit être déposé au niveau de chaque département à partir du : **10/04/ 2017**au **20/09/2017**.

***Tout Dossier incomplet ou déposé après cette date est irrecevable.**

Le Responsable des Stages